



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juillet 2017

Original: français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Trente-et-unième session

Genève, 28-31 août 2017

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre de l'Accord européen relatif
au transport international des marchandises dangereuses
par voies de navigation intérieures (ADN):
formation des experts

Section 8.2.1 et sous-section 8.2.2.8 ADN - Formation des experts et attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN

Rectificatif

Communication du Gouvernement de l'Allemagne***

1. Paragraphe 5

Remplacer par :

« 5. La sous-section 8.2.1.6 est modifiée comme suit :

[La modification de la première phrase ne concerne que la version allemande. Dans la version allemande : Dans la première phrase les mots « einer von dieser Behörde anerkannten Stelle » sont remplacés par: « eine von dieser Behörde anerkannten Stelle ».]

* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2017/31/Corr.2.

** Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2016-2017 (ECE/TRANS/2016/28/Add.1 (9.3.)).

Remplacer « cours de recyclage et de spécialisation » par « cours de recyclage ».

[La troisième modification ne concerne que la version allemande. Dans la version allemande : Après le mot « Bescheinigung », supprimer les mots « mit Erfolg ».]

La dernière phrase est supprimée. ».

2. Paragraphe 11

Supprimer:

« Au 2ème tiret de la première phrase, les mots « avec succès » peuvent être supprimés, étant donné que ... ».

Ajouter après le premier paragraphe:

«Les mots « cours de recyclage et de spécialisation » doivent être remplacés par les mots « cours de recyclage ». L'ajout de « et de spécialisation » peut prêter à confusion, étant donné qu'un cours de recyclage est nécessaire aussi pour la prolongation de l'attestation de base. À la fois pour les cours de formation de base et les cours de spécialisation est utilisée l'expression « cours de recyclage » : 8.2.2.3.2 et 8.2.2.3.4 ADN. La modification ne concerne pas la version allemande

[La deuxième modification ne concerne que la version allemande. Dans la version allemande, après le mot « Bescheinigung », doivent être supprimés les mots « mit Erfolg ». Selon le 8.2.2.7.3.1 ADN, un test final pouvant prouver une participation réussie n'est prévu que pour le cours de recyclage requis pour le renouvellement de l'attestation de base (8.2.1.4.). ».]
